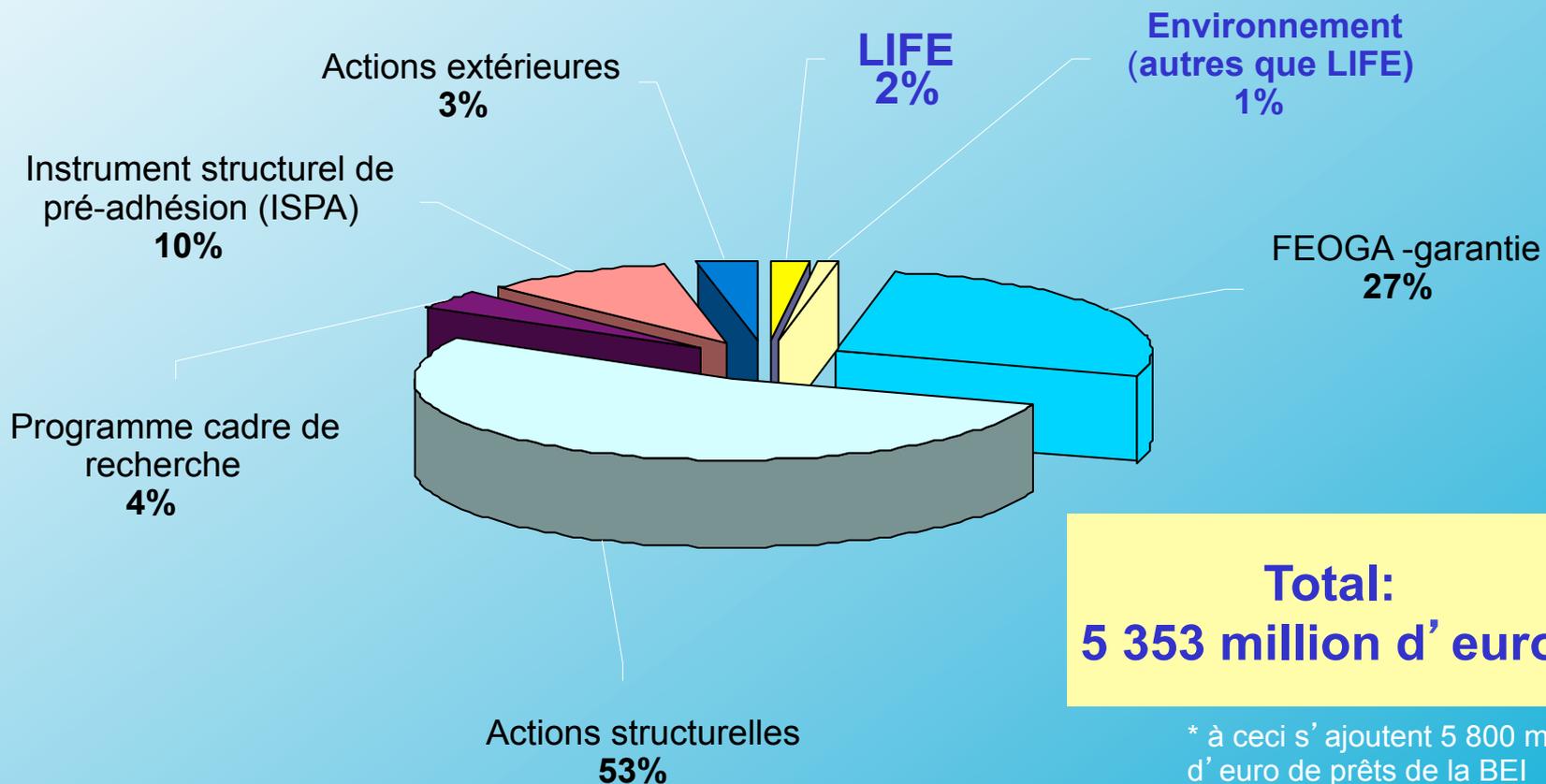


# **L' instrument financier pour l' environnement LIFE+**



**Avec 109 millions d' euro par an, LIFE correspondait à 2% du total des aides européennes dans le domaine de l' environnement**

## **L' instrument LIFE période 2000-2006 (rappel)**

- **LIFE Nature : application des directives Oiseaux et Habitats, réseau Natura 2000**
- **LIFE Environnement : intégration de l' environnement dans les activités économiques et l' aménagement du territoire**
- **LIFE Pays Tiers : assistance technique aux pays tiers riverains des mers Méditerranée et Baltique**

# Le Programme LIFE +

**Règlement CE 614/2007 publié au JOUE L149 du 9 juin 2007**

**Objectif : LIFE+ met en place les priorités  
du 6ème Programme d'Action pour l'Environnement (PAE),  
les stratégies thématiques  
et complémente les autres instruments de financement européens**

**3 Volets**

**Nature et biodiversité  
Politique et gouvernance en matière environnementale  
Information et communication**

**Un programme stratégique pluriannuel européen (annexé au règlement)  
La possibilité de priorités nationales annuelles (à partir de 2008)**

**Taux d'intervention : 50 % - 75% (certains projets Nature)**

- **2 143 Millions d'euros pour la période 2007-2013**
- **78% du budget consacré à des projets (de l'ordre de 234 M€ par an), 22% pour des dépenses opérationnelles de la Commission européenne.**
- **50% des 78% seront consacrés aux projets du volet Nature et biodiversité.**
- **Une allocation nationale indicative par Etat membre, établie sur la base de la population, de la densité de population, de la surface et de la part nationale des sites d'importance communautaire dans le territoire de l'UE. Cette allocation est de 16,4 M€ (en 2007) pour la France.**
- **Un objectif de 15% de projets transnationaux.**



## **Nature et biodiversité**

## **Politique et gouvernance en matière environnementale**

**Changement climatique, Eau, Air, Sols, Environnement urbain, Bruit,  
Produits chimiques, Environnement et santé,**

**Déchets et ressources naturelles**

**Politique intégrée des produits : production et consommation durables**

**Forêts, Eco-innovation,**

**Approches stratégiques, gouvernance**

**Soutien aux ONG environnementales**

## **Information et communication**

## **Les objectifs spécifiques du volet Nature et biodiversité**

- **Directives Oiseaux et habitats : y compris les habitats et espèces côtiers et marins**
- **Consolidation base de connaissances pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la politique et du droit communautaire**
- **Biodiversité : COM(2006)216 "Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà"**
- **Gouvernance environnementale : accroissement de la participation des parties intéressées**

## **Programme stratégique pluriannuel - Volet Nature et biodiversité**

- **Soutenir le développement futur et la mise en oeuvre du réseau Natura 2000, en particulier dans les habitats côtiers et les zones marines**
- **Promouvoir l'intégration dans d'autres domaines de la politique et de la législation en matière de nature et de biodiversité**
- **La conception et la mise en œuvre d'approches politiques et d'instruments en vue de surveiller et d'évaluer la nature et la biodiversité et les facteurs, pressions et réponses qui les influencent**
- **Améliorer la connaissance de l'impact (méthodes d'évaluation des risques par exemple) des organismes génétiquement modifiés sur les écosystèmes et la biodiversité**

## Nature / Biodiversité

- Sites Natura 2000, habitats et espèces ciblés
- Meilleures pratiques, démonstratives, innovantes
- Actions de conservation à long terme

- Champ complet de la biodiversité mais articulation avec Natura2000
- Projets innovants et démonstratifs
- Projets de démonstration à court terme

**des critères d'éligibilité des dépenses distincts**

## **Les objectifs spécifiques du volet Politique et gouvernance**

- **Contribuer à l'élaboration et à la démonstration d'approche, de technologie, méthodes et d'instruments novateurs pour les politiques**
- **Contribuer à la mise en œuvre de la politique communautaire en mettant l'accent au niveau local et régional**
- **Fournir un soutien pour une meilleur gouvernance environnementale par une participation accrue des partis intéressés ONG... aux consultations et à la mise ne œuvre des politiques**
- **Contribuer à la consolidation de la base de connaissances pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la politique et du droit en matière d'environnement**
- **Soutenir la conception et la mise en œuvre d'approches du suivi d'évaluation de l'état de l'environnement et des facteurs, des contraintes des réactions ayant des incidences sur l'environnement**

## **Programme stratégique pluriannuel - volet Politique et gouvernance**

- **Stabilisation des émissions de gaz à effet serre de sorte que le réchauffement mondial de dépasse pas 2 degré Celsius**
- **Amélioration de la qualité de l'eau, développement de mesures coût-efficacité**
- **Amélioration de la qualité de l'air pour la santé et l'environnement**
- **Protection et utilisation durable des sols en préservant leur fonctions, prévenant les menaces, réhabilitation des sols dégradés**
- **Amélioration de la performance environnementale en zone urbaine**
- **Contribution à la mise en œuvre d'une politique relative au bruit environnemental**
- **Amélioration de la protection de l'environnement et la santé par rapport aux risques posés par les substances chimiques, mise œuvre de REACH...**
- **Développement de la base d'informations pour la politique sur l'environnement et la santé.**

## Programme stratégique pluriannuel - volet Politique et gouvernance (suite)

- Mise en œuvre des stratégies thématiques sur les déchets et sur la gestion durable des ressources naturelles : améliorer la performance environnementale des produits, modes de production et de consommation durables, prévention, réutilisation et recyclage des déchets.
- Fournir une base complète d'informations pour la politique forestière : changement climatique, biodiversité, incendies, fonction protectrices des forêts. Protection des forêts contre les incendies
- Développement et démonstration d'approches politiques, de technologies, de méthodes et d'instruments innovants pour la mise en œuvre d'ETAP
- Promotion de la mise en œuvre efficace de la politique communautaire. Outils pour le développement de la politique et la législation communautaire. Améliorer les performances environnementales des PME.
- Réaliser une meilleure gouvernance en matière d'environnement, accroître la prise de conscience des citoyens, notamment sur le processus de prise de décisions...
- Promouvoir les ONG européennes liées à l'environnement.

## **Les objectifs spécifiques du volet Information et communication**

- Assurer la diffusion d'informations sur les questions environnementales et la sensibilisation à ces questions y compris en ce qui concerne les incendies de forêts**
- Fournir un soutien pour des mesures d'accompagnement telles que mesures d'information, des actions et des campagnes de communication, des conférences des formations, notamment sur la prévention des incendies de forêts**
- Promouvoir le label écologique européen.**

## **Programme stratégique pluriannuel - volet Information et communication**

- Diffuser de l'information
- Promouvoir le label écologique
- Développer la prise de conscience et les talents spécifiques relatifs aux problématiques environnementales
- Prévention des incendies de forêts



- Phase d' éligibilité : critères formels, réponse OUI/NON
  
- Phase de sélection : réponse OUI/NON
  - Fiabilité technique des participants, adéquation aux objectifs de LIFE+
  - Fiabilité financière des participants
  
- Phase de classement (Award phase)
  - 5 critères éliminatoires
    - Qualité et cohérence technique ; sur 15 points (8 minimum)
    - Qualité et cohérence financière ; 15 points (8 minimum)
    - Contribution aux objectifs de LIFE+ ; 25 points (12 min)
    - Plus-value européenne ; 25 points (12 min)
    - Justification du financement européen ; 10 points (5 min)
  
  - 2 critères bonus de 5 points chacun :
    - Caractère transnational
    - Plus value nationale

## **Critères d'évaluation des projets et procédure de sélection (suite)**

**Etablissement de deux short listes : une pour les projets Nature et biodiversité,  
l'autre pour les deux autres volets**

**Sélection des projets jusqu' à 50% du budget dans la short liste N&B  
puis intervention des allocations nationales**



**ANNÉE 2007 (année de transition)**

**Mai-Juin 2007** : appel à projets sur le volet ONG, cadrage des procédures d’instruction par la commission, premières réunions d’information (14/6 green week)

**Juin 2007** : publication du règlement LIFE+

**Août 2007** : mise en ligne des draft des guidelines et formulaires

**Septembre 2007** : appel à propositions, guidelines et formulaires définitifs

**Octobre 2007** : réunion nationale d’information organisée par le MEDAD et la Commission européenne

**30/11/2007** : date limite de dépôt des projets “Nature et biodiversité” en DIREN et des projets “Politique et gouvernance” et “Information et communication” au MEDAD

**03/12/2007-11/01/2008** : relecture et révision des dossiers au MEDAD

**14/01/2008** : transmission des dossiers à la Commission européenne



## ANNÉE 2008

**15 janvier** : date limite d'envoi des dossiers, du MEDAD à la Commission européenne, envoi des commentaires nationaux sur les projets

**15/01-15/02** : réception, enregistrement et sélection des projets éligibles par la Commission et éventuelles demandes d'infos sur les projets

**16/02-20/02** : information des postulants non retenus (projets non éligibles)

**16/02-30/04** : évaluation des projets éligibles par des experts externes

**01/05-31/07** : consultation interservices à la Commission

**01/09 -15/10** : envoi des projets au Parlement européen pour exercice de son droit de regard

**15/10-31/10** : envoi des décisions par la Commission aux bénéficiaires

**01/11-30/11** : délai de réponse des bénéficiaires

**01/12 -31/12** : signature de l'accord par la Commission et envoi aux bénéficiaires

**1er janvier 2009** : Date de démarrage des projets LIFE+ 2007

**Date limite d'éligibilité des dépenses**



**Commission européenne : DG ENV E4, Unité LIFE**

Chef d'unité : **Philip OWEN**

**Sylvie LUDAIN** (Desk France Environnement)

**Simon GOSS** (Desk France Nature et biodiversité)

**Ministère de l'écologie du développement et de l'aménagement durables**

**Points de contact nationaux**

Service des affaires internationales - Bureau des affaires européennes

**Nicolas SORNIN-PETIT** (Politique et gouvernance, Information et communication)

Bureau des Habitats naturels

**Isabelle COUPRIE** (Nature et biodiversité)

**Sites WEB**

Site portail du MEDD : [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr) rubrique Europe

Site LIFE de la Commission européenne : <http://ec.europa.eu/environment/life/home.htm>



- **La Commission européenne :**
  - organise les appels à projets, la sélection, le suivi des projets avec l'appui d'experts extérieurs et l'équipe de suivi/pilotage
- **Les Etats membres:**
  - transmettent l'ensemble des projets
  - peuvent établir un programme national de priorités et d'objectifs
  - transmettent des commentaires sur chacun des projets

**Les commentaires transmis par les Etats membres doivent développer des arguments montrant en particulier en quoi la proposition s'inscrit dans des priorités nationales ou régionales. Ces arguments seront utilisés pour déterminer la note du critère Bonus « plus-value nationale »**



## **General guidelines for applicants**

### **Evaluation guide**

### **Dispositions communes (common provisions)**

### **Pour chaque volet:**

         Guidelines for applicants 2007

Technical application forms :

Part A : administrative information

Part B : project objectives and expected results

Part C : detailed technical description of the proposed actions

Simplified financial statements (proposants privés)

**Les dossiers doit être présentés sous la forme d'un CD-ROM et en format pdf**



- **Un budget en augmentation**
  - **117 M€ minimum pour Nature et biodiversité**
  - **117 M€ pour les deux autres volets**
- **Les allocations nationales**
  - **Les projets éco-technologies, éco-innovation, management environnemental, éco-conception relevant des entreprises devraient être financés par le programme cadre Compétitivité et innovation (répartition des projets à préciser)**
  - **Les projets « Life Pays tiers » devraient être financés sur les instruments de la politique extérieure de l'Union européenne**

**187 M€ en 2007 pour la partie projets**



- **Les nouvelles priorités**
  - **Biodiversité**
  - **Information et communication**
- **Le programme stratégique pluriannuel**
- **Les priorités annuelles nationales qui devront s'inscrire dans les priorités du programme stratégique pluriannuel**

**Un taux de financement unique de 50%**

**Disparition de la notion de projets générateurs de recettes  
mais obligation de justifier du choix et de la pertinence  
du financement par l'instrument LIFE+  
Critère « optimal use of the EU funding »**



## Présentation des propositions

### Une partie administrative

Formulaires partenaires et cofinanceurs simplifiés

### Deux partie techniques

Résumé à développer sur 3 pages

Partie Objectifs et résultats escomptés : aspects stratégiques

Partie Descriptif technique détaillé :

détail de toutes les actions envisagées par chaque participant,  
productions, jalons, planning, rapports

### Une partie financière

Un formulaire « simplified financial statements » (pour les porteurs de projets privés)

**Acronyme et titre limités en nombre de caractères**



### Partie Administrative Formulaire A6 : justification du choix du financement LIFE+

#### Partie technique : Objectifs et résultats escomptés (nouveaux développements demandés)

- Efforts envisagés pour réduire l'empreinte Carbone
- Plus-value européenne
- Parties prenantes et cibles
- Contraintes et risques dans la mise en œuvre du projet
- Conditions de poursuite et de développement du projet

Les arguments développés dans ces chapitres seront utilisés dans la phase de classement de l'évaluation



**Critères et procédure de sélection**

**Critères financiers (à partir des informations du simplified financial statements)**

**Phase d' éligibilité : possibilité de compléter les dossiers par des pièces manquantes**

**Critères clé maintenus/renforcés : fiabilité, faisabilité, cohérence technique et financière, adéquation avec les objectifs de LIFE+, innovation, démonstration, dissémination et communication**

## **Autres financements européens pour l'environnement**



**Politique  
Agricole  
Commune**

**Politique de  
cohésion  
sociale et  
économique**

**Politiques internes  
(sectorielles)**

**Politique  
européenne de  
l'environnement**

**FEAGA  
FEADER**

**3 axes :**

- Convergence
- Compétitivité
- Coopération

**FEDER, FSE, FEP,  
Fonds de Cohésion**

**Transports : Marco Polo II**  
**Innovation industrielle :  
Programme Compétitivité et  
Innovation (CIP)**

**R&D : 7ème PCRDT**

**Education, emploi et affaires  
sociales : Progress, Programme  
intégré éducation et formation  
tout au long de la vie, Jeunesse  
en action**

**Culture : Culture 2007, MEDIA**

**Affaires extérieures :  
instruments européens de  
voisinage, de coopération, de  
stabilité**

**Justice, sécurité, citoyenneté,  
...**

**LIFE+**

**Instrument de pré-  
adhésion**



Répartition du budget

126 Milliards d'euros pour 2007

